

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10526

Société :

RAM

188304

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KAIMEZ - ABDELLAH

Date de naissance : 20.05.1974

Adresse : Av. ob N°16 EL AÏA HAY EL OULFA

Tél. : 06 62 3391 20

Total des frais engagés : 527,3 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Fassant Rue 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

Date de consultation : 25.12.2023

Nom et prénom du malade : KAIMEZ WIAM Age: Enfant

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Dysprésie + réjigastralgues

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : J. C.



Le : 26.12.2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

REQUETE POUR PAYER LES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/11/2013	C1		800 Dh	Dr. BETCHACHE ACHAF Médecine Générale Bd Oued Tassili Rue 80 N36 Quifa - Casablanca Tél 06 45 55 06 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 HARMACH SALAHEDDINE SEMA HASSOUNI 2, Boulevard Oued Sebou 250 06 CASABLANCA	25/12/23	327,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-4), upper left (5-8), lower left (9-12), and lower right (13-16). A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'G' on the right. The origin is at the center of the arch.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le :

25/12/2023

Enfant KAIMEZ WIAM.

1)  Regnativa 50mg
30,50 1 cts x 2lj pdt 08

2)  Argo 50mg
34,40 1 cts x 2lj pdt 06

3)  Bigranol 80mg
34,40 1 cts x 3lj pdt 06 jour

4)  Kalsb 20mg (Boîte de 10)
30,00 1 gélule 1lj pdt 07 jour

5) Zentel suspension (PHARMACEUTIQUE)
45,90 x 2 1 pince x 2lj pdt 03 semaines
Renouveler dans une semaine

6)  1 pince x 2lj pdt 03 semaines
Renouveler dans une semaine

Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 99,50 DH

LOT : 5875
PER : 07 - 26
PP.V : 30 DH 50

34,40

LOT 220834
EXP 11/2024
PPV 30.00 DH

ID: 652801
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,90 DH
6 118001 141357

ID: 652801
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,90 DH
6 118001 141357

Dr. BETTACHE
Médecine Gén.
Bd Oued Tassaout, Km
Qulfa - Casablanca
Tél: 06 45 55 06 54



22,70

Rectyl siogr

18,30

1 ci sa 3 ly.



clorame siogr

1 ci sa 2 ly

327,20

Dr. BETTACHE Achraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassaout - Rue 80, N36
Oujda - CASABLANCA
Tél: 06 45 55 06 54

PPU 22DH70 EXP 08/2025
LOT 25009PPU 18DH30
EXP 09/2026
LOT 36012

PHARMACIE SALAHEDDIN
SELMIA HASSOUN
756 Boulevard Oued Sebou
Tél: 05 22 90 50 06 - CASABLANCA